

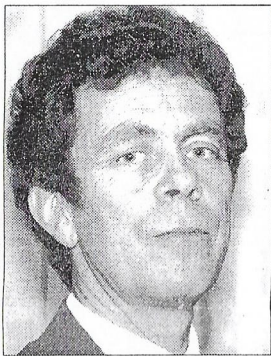
En projet: une assemblée prospective de Suisse occidentale

Pour emmener la population de l'ouest de la Suisse vers un mieux-vivre, vers une créativité renouvelée et vers un partage équitable des ressources, pour disposer d'infrastructures régionales efficaces, et pour adopter des objectifs régionaux communs, on peut en appeler que partiellement aux parlements cantonaux surchargés de gestions locales. On ne peut davantage attendre une prise en charge globale des exécutifs cantonaux aux intérêts souvent concurrents. On doit encore moins se lancer dans des opérations de fusion, monstrueusement bureaucratiques.

Nombreux sont les développements d'une communauté qui se gèrent sur un bassin de population plus important que par le passé. La cité de 50 000 habitants qui battait pavillon autour a fait place chez nous des agglomérations d'un quart ou d'un demi-million d'habitants, qui doivent collaborer étroitement car elles partagent de nombreux projets techniques, un aéroport, un réseau d'autoroutes, un centre de technologie pointu en matière de santé, une école polytechnique, ou alors des projets à coordonner sur différents sites existants, un réseau de hautes écoles spécialisées, de développements économiques, de transfert de technologie.

Il ne s'agit pas de détruire

Armand Lombard et Pascal Broulis, coprésidents du Forum interparlementaire romand, exposent les grandes lignes d'un projet de régionalisation de la discussion politique tel que des élus des grands conseils de Suisse occidentale l'ont élaboré au cours de leurs assises, pendant les trois dernières années



DANIEL WINTEREGG

Armand Lombard

1) Adopter le concept de la «région» qui, avec 2 à 3 millions d'habitants, est aujourd'hui le creuset de référence dans la gestion de problèmes essentiels, tels que formation, santé, développement économique.

2) Etablir des lieux de réflexion propres pour résoudre les problèmes. Il y a des soucis locaux qui nécessitent des réponses cantonales; il y a ceux plus larges qui correspondent à des besoins plus généraux.

3) Ouvrir le champ de la réflexion et de la décision au plus grand nombre, pas seulement aux politiques mais à ces organisations de proximité, à ces penseurs et analystes qui forment aussi la société démocratique.

Deux structures ont été élaborées par le Forum interparlementaire romand (FIR), groupement de parlements de différents cantons, l'une en étude devant les parlements romands, et l'autre à découvrir.

La première, le Réseau de commissions interparlementaires romandes, actuellement à l'étude devant les parlements romands, vise à préparer et à initier des actions parlementaires propres à la région tout entière. Ce concept a inspiré la réalisation de la HES-SO, haute école spécialisée de Suisse occidentale, et guidé l'élaboration du Réseau hospitalier Vaud-Genève. Pas de modification constitutionnelle, simplement une prolongation en commun des compétences législatives cantonales. Les parlements mandatent un

comité, à observer leurs éclairages. L'équilibre de vie d'une communauté ne peut se trouver qu'en partageant les fortes idées individuelles et celles des groupes, pour faire place à l'innovation, à la créativité, à la flexibilité, au dépoussiérage des bases, au transfert de l'acquis culturel.

Innovant? Certes au niveau romand, mais pas tellement en fait. Louis XVI, sans grand succès il est vrai, avait réuni les états généraux de 1789 regroupant le tiers état, le clergé et les nobles. Les conseils économique et social ou le Parlement européen sont aussi des tentatives de réflexion commune. Les récentes Constituantes cantonales introduisent également la diversité communautaire.

L'assemblée prospective aura pour mission de se constituer en un corps actif et imaginatif, de visionner la société actuelle et de faire des propositions pour la placer dans une perspective d'avenir

Cette assemblée de 99 membres serait composée des trois «ordres»: le politique, l'économique, le communautaire avec ses scientifiques, ses penseurs, ses caritatifs, chacun comptant 33 délégués. Seuls les «politiques» seront élus puisque déjà députés cantonaux délégués par leur parlement. Chaque Conseil d'Etat y aura

L'assemblée représente de manière équitable les diverses régions, villes et cantons. Un canton devra disposer d'environ 10 représentants, plus un par 50 000 habitants, soit approximativement 23 pour Vaud, 18 pour Genève, 14 pour Valais, Fribourg et Neuchâtel, 12 pour le Jura, 30 pour Berne le cas échéant.

La représentation de chaque canton devrait correspondre aux tendances politico-sociales et à la diversité des opinions, distribuées par tiers entre politique, socio-économique et membres de la société civile, les fractions allant à cette dernière.

Les autorités politiques cantonales instaurent l'assemblée, son budget et son secrétariat. Les candidatures sont sollici-

tées par les médias. Les parlements examinent les candidatures soumises au secrétariat et élisent les membres cantonaux des trois fractions, assurant à l'ensemble sa légitimité. Dans une seconde phase, on établira une élection des membres directement par la population.

Des mécènes et des fonds de recherche devront être trouvés

mands avec Berne et Soleure, mais à l'exclusion de Genève. Le FIR regroupe des députés de tous les cantons romands et est ouvert à ceux de Berne, voire de Soleure. Ces deux entités devront à l'évidence faire cause commune dans un avenir proche afin de dynamiser l'engagement régional.

L'assemblée prospective aura pour mission de se constituer en un corps actif et imaginatif, de visionner la société actuelle et de faire des propositions pour la placer dans une perspective d'avenir, d'initier enfin des solutions aux problématiques régionales, accès à la formation, vie professionnelle et vie familiale, développement exogène, approche de l'éthique, aménagement du territoire, approvisionnement énergétique.

Elle pourra être saisie par les parlements, par les exécutifs ou par des institutions de la vie associative, se saisir de projets et les faire «redescendre» dans les cantons par le truchement des députés ou dans les organismes associatifs ou socio-économiques par le truchement de leurs délégués.

La Suisse s'est construite avec ses citoyens et grâce à leurs initiatives sociales, privées ou institutionnelles, avec ses fonctions publiques, avec ses entreprises. Il n'y a pas de raison d'attendre d'hypothétiques constructions d'Etat ou des élans politiques improbables pour établir une assem-

démocratie suisse sont en bonne santé. Mais il faut sans délai les adapter, les doter d'antennes complémentaires et modifier ce qui soudain ne correspond plus aux exigences de la communauté.

Les interrogations d'une société socio-libérale face au monde exigent d'inventer ce quelque chose qui manque pour fonctionner mieux et pour que demain se construise dans les meilleures conditions. Trois étapes sont à considérer au niveau de la Suisse occidentale:



PHILIPPACHÉ

Pascal Broulis.

pour siéger avec ceux des autres cantons intéressés à une même problématique.

La deuxième structure, l'Assemblée prospective romande, dite des 3X33, vise à créer une action démocratique régionale plus complète, tant politique qu'économique et sociétale. Ces trois composantes de la société occidentale s'ignorent et souvent ne s'apprécient guère. Il s'agit de les faire se rencontrer, sphère publique, monde du travail et convivialité civile, de les inciter à partager leurs perspec-

tiques représentent les mouvements syndicaux, les entreprises et les commentateurs spécialisés. Ils ne sont en principe pas des cadres d'institutions mais des individus intéressés par les problématiques régionales. Les représentants de la société civile proviennent des rangs des penseurs, des scientifiques, des caritatifs, des internationaux et des analystes de la société. Pour les deux dernières catégories, l'accès des étrangers dûment établis sera un apport créatif d'importance.

verte, pour que la charge de prospective et de recherche soit assurée. Il y a là une campagne à mener soulignant la nécessité pour la communauté de soutenir le travail de recherche et de développement d'une entité de réflexion sur son avenir et celui de son bassin de population.

La Suisse occidentale représente le bassin culturel que souhaite réunir l'assemblée régionale. A ce jour, un groupement du Mittelland rassemble, à l'instigation des exécutifs cantonaux, les cantons ro-

ce, pour sortir une région d'un marasme de consensus flétri et d'une absence pathétique de projet communautaire. Là où il y a tant de «bof!» désabusés d'esclandres verbaux gratuits de «pleureuses» de l'âge d'or de prophètes du populisme, est temps de se prendre main sans partisanerie, livrés blancs et autres empêchés. Construire demain pour que ça se réveille chez nous dans le plaisir et la joyeuse humeur!

A. L. et P.

LE COURRIER DES LECTEURS

Coexistence ou destruction

**ABBÉ ALAIN-RENÉ ARBEZ,
PAROISSE CATHOLIQUE
DE CHÊNE (GE)**

[...] Affirmer qu'Israël est le résultat de l'holocauste, c'est un raccourci périlleux où l'honnêteté intellectuelle invoquée par Jacques-Simon Eggly (dans sa chronique du 30.10.00) n'est pas au rendez-vous: la volonté légitime de retour collectif de juifs sur leur terre ancestrale Eretz

Israël a toujours existé, et ce mouvement est également compris et approuvé pour des raisons spirituelles, par de nombreux chrétiens de par le monde. (Comme par exemple l'a fait en son temps Henri Dunant, fondateur des Unions chrétiennes et de la Croix-Rouge). De toute évidence, il y a actuellement trop de partisans de la destruction d'Israël dans certains milieux

islamistes des Territoires pour que la volonté de coexistence pacifique avec l'Etat palestinien, de la part d'une majorité d'Israéliens, puisse aboutir à un accord de paix global. Le consensus souhaité par M. Eggly ne résisterait pas à un génocide programmé. Quels que soient les gestes de bonne volonté d'Israël, et même de certains Palestiniens, qui saura désamorcer un aussi redoutable dispositif?

Et les effets positifs?

**JEAN CHRISTOPHE SCHWAAB,
RIEX @**

A propos de l'article du 5 novembre «Les paradis et les enfers fiscaux vaudois résistent à la réforme»: l'un des arguments de la campagne en faveur du fonds de péréquation d'EtaCom était le respect de l'autonomie communale. En découle le fait que la réforme EtaCom n'allait nullement obliger les communes devant verser une contribution au fonds de péréquation à augmenter leurs impôts. Cet argument a également fait mouche face à celui des opposants qui promettaient «une

machine opaque et incontrôlable ne pouvant que conduire à des augmentations générales d'impôts». Par contre, l'initiative dite du «taux unique» obligera ces communes à augmenter leurs impôts quelles que soient les réserves qu'elles pourront mettre à disposition de la péréquation proposée. Si l'on ne peut que déplorer que de nombreuses communes ne fassent pas usage de la possibilité qui leur est donnée de réduire leur pression fiscale, il ne faut pas oublier que certaines sont endettées jusqu'au cou et que ce serait faire preuve de naïveté politique que de

baissier les impôts avant de s'être débarrassé de sa dette. Malheureusement un tel procédé, même s'il découle du bon sens, n'est pas à la mode: les libéraux vaudois préconisent l'abandon de plus de 40 millions de recettes, alors que les finances cantonales sont loin d'être assainies et que la table ronde est restée lettre morte. Les radicaux suisses demandent des baisses massives de l'impôt fédéral direct alors qu'il est difficile de considérer les finances fédérales comme reluisantes. Ce qui n'est pas sans rappeler les propositions d'un certain George W. Bush...

Prévoir l'avenir

**JEAN MARTIN, CONSTITUANT VAUDOIS,
ÉCHANDENS (VD) @**

Ceux qui prêtent attention à l'évolution de nos sociétés et aux besoins de nos institutions de s'adapter en conséquence auront été vivement intéressés par le document de l'Association des intérêts du Jura publié sous le titre «Un quatrième pouvoir: l'anticipatif» (*Le Temps* du 14.11.2000). Cela sera le cas en particulier de ceux qui aujourd'hui font partie d'une Assemblée constituante, comme dans les cantons de Vaud et de Fribourg.

En ce qui concerne Vaud, la Constituante va traiter incessamment en séance plénière la proposition d'institution d'un Conseil de l'avenir formulée par l'une de ses commissions thématiques. Cette proposition est clairement faite dans une optique semblable à celle de l'ADIJ. Aussi engagés et compétents que soient les exécutifs et législatifs (ce n'est pas disputé), on ne saurait nier les contraintes et contingences majeures qui sont les leurs, condamnés qu'ils sont à se préoccuper beaucoup du court terme.

Prévoir comme le fait l'ADIJ de donner une existence institutionnelle à un pouvoir «anticipatif» ne peut plus être discrédité comme une idée farfelue. A noter toutefois que, dans notre propre idée, il ne s'agit pas au sens strict de parler d'un quatrième pouvoir, étant entendu que le Conseil de l'avenir aurait es-

sentiellement un rôle consultatif d'étude, de réflexion et proposition. Ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'aurait pas un vrai poids dans la vie civile et sociale du canton. C'est dans ce sens d'ailleurs qu'il convient que cette instance ait une légitimité institutionnelle claire, comme le veut aussi l'ADIJ. Nous croyons légitime et adéquat qu'elle soit inscrite dans la Constitution.

Avec d'autres, je suis convaincu que rapidement dans les années qui viennent, des cantons ou pays doteront de telles instances. Et je me dis: pourquoi Vaud (ou le canton d'échappant Fribourg!) ne serait-il pas un des premiers? Encore une fois

il ne s'agit pas d'enlever leur rôle stratégique à nos gouvernements, mais bien d'apporter une contribution à leurs réflexions alors que «l'environnement change en permanence et sans transition, la société évolue parfois brutalement» (l'ADIJ le dit). Enfin, il ne faut pas laisser dire qu'un tel Conseil serait forcément un «machin» bureaucratique et dispendieux.

C'est avec plaisir que je note que les propositions pratiques faites par l'ADIJ, quant à son fonctionnement et à sa composition, vont largement dans le sens de ce que nous envisageons. Au plan financier, une première évaluation fait penser que les coûts liés au Conseil de l'avenir correspondraient à un quart de pour mille du budget cantonal. Entendons vraiment alléger qu'il est déraisonnable de consacrer un tel montant à mieux préparer le futur d'une collectivité?

